



Envoi au contrôle de légalité le : 11 avril 2024

Publication électronique le : 11 avril 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie RIGAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**RD 51 À VIMY - ALIÉNATION FONCIÈRE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AM
320**

(N°2024-114)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-9, L.1311-13 et L.3213-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2023-62861-87979 en date du 10/01/2024 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors

de sa réunion en date du 11/03/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'aliéner au profit de la Société « ML Consulting » (ou toute personne pouvant s'y substituer), la propriété privée départementale cadastrée AM 320 à VIMY d'une superficie de 207 m², moyennant le prix de 4 500,00 € toutes taxes comprises, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans annexés à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de l'acte de vente en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à en percevoir le prix y figurant.

Article 3 :

La recette visée à l'article 1 de la présente délibération est affectée au budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisition foncière	4 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

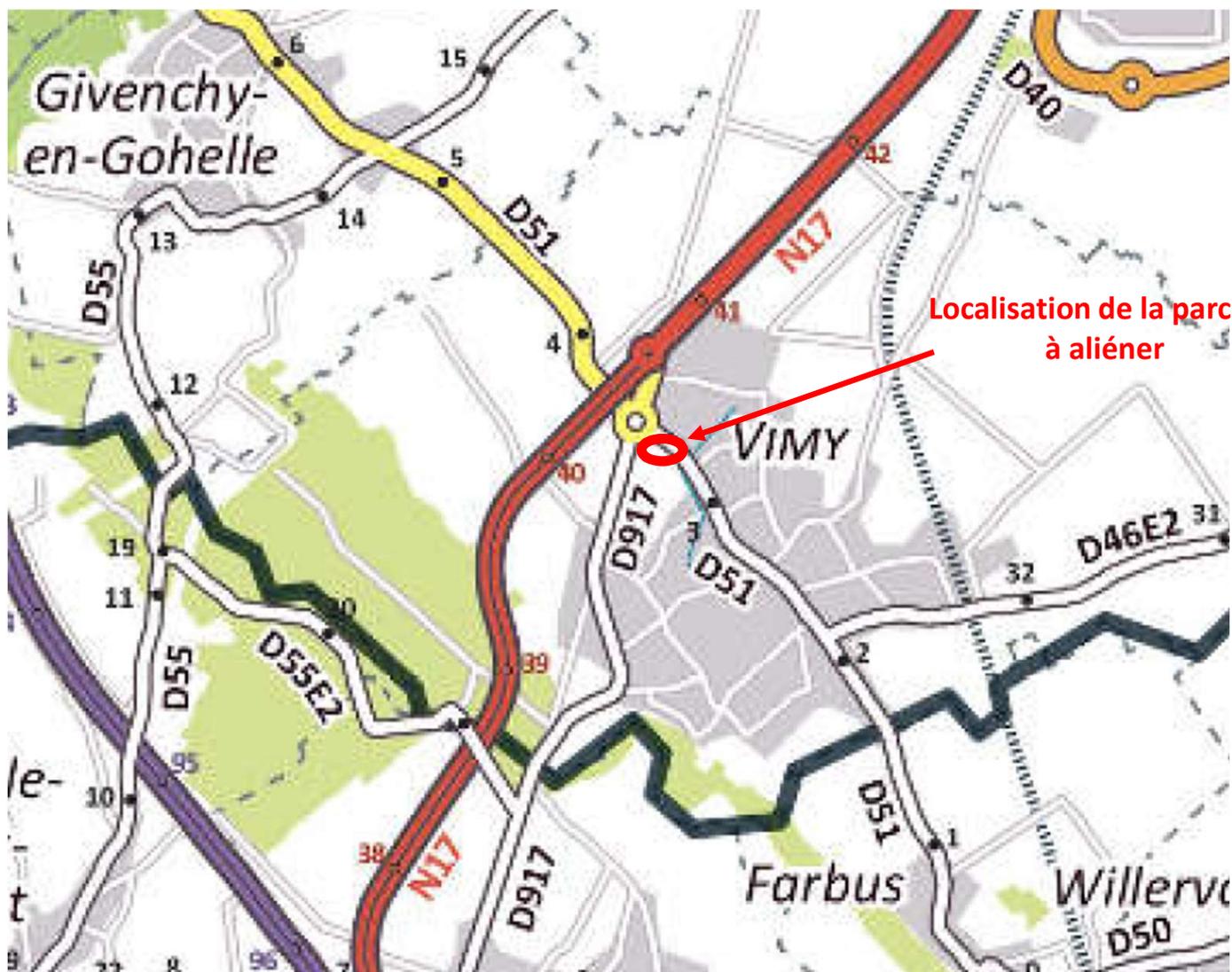
ARRAS, le 25 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Plan de situation



Localisation de la parcelle
à aliéner

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
VIMY

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

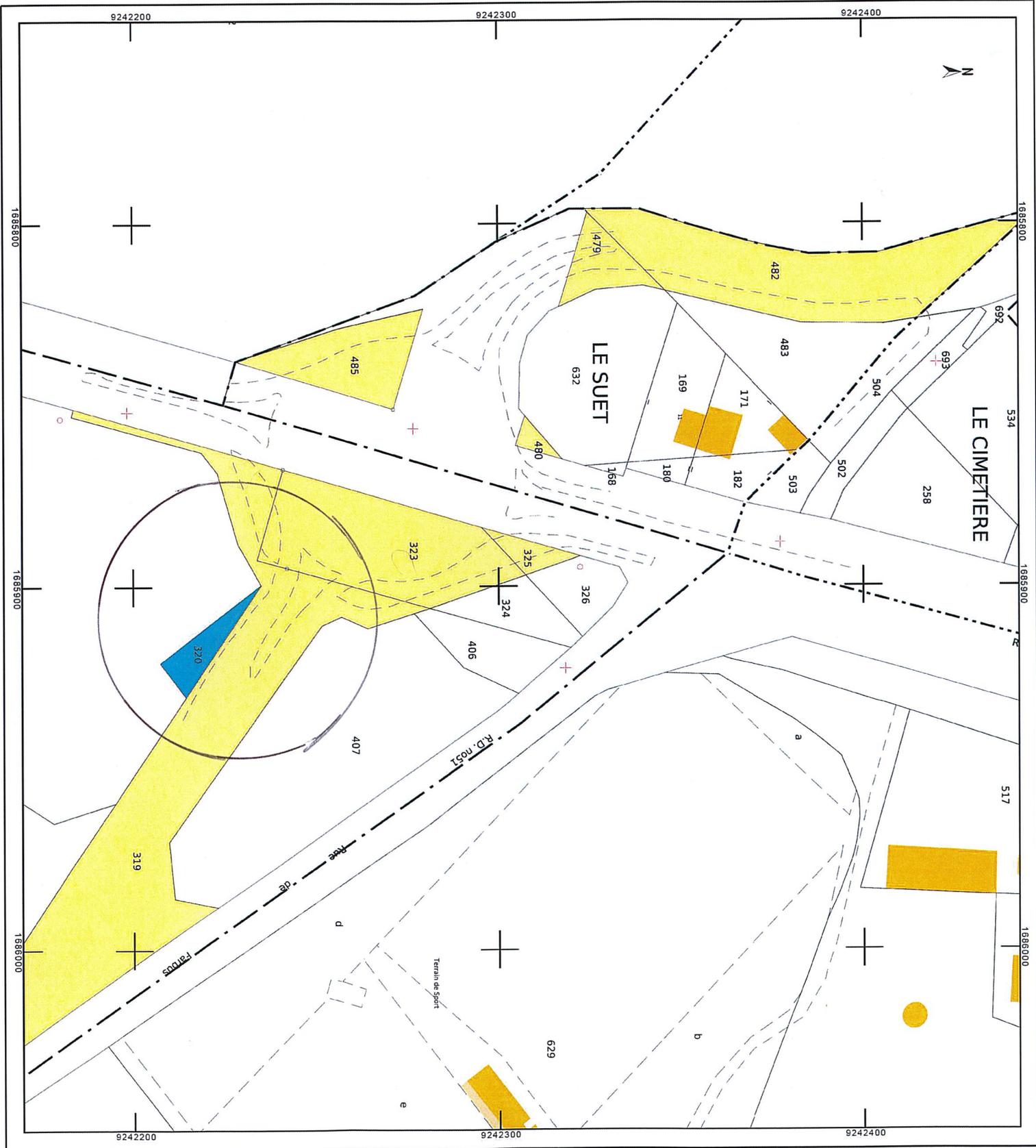
Date d'édition : 20/11/2012
(fuseau horaire de Paris)

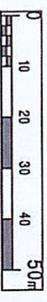
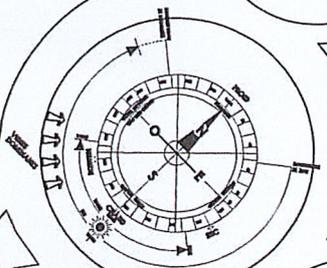
Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
ARRAS Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale
10 rue Didierot SP 20 62034
62034 ARRAS cedex
tél. 03.21.24.68.68 - fax 03.21.24.69.46
cdfi.arras@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Économie et des finances



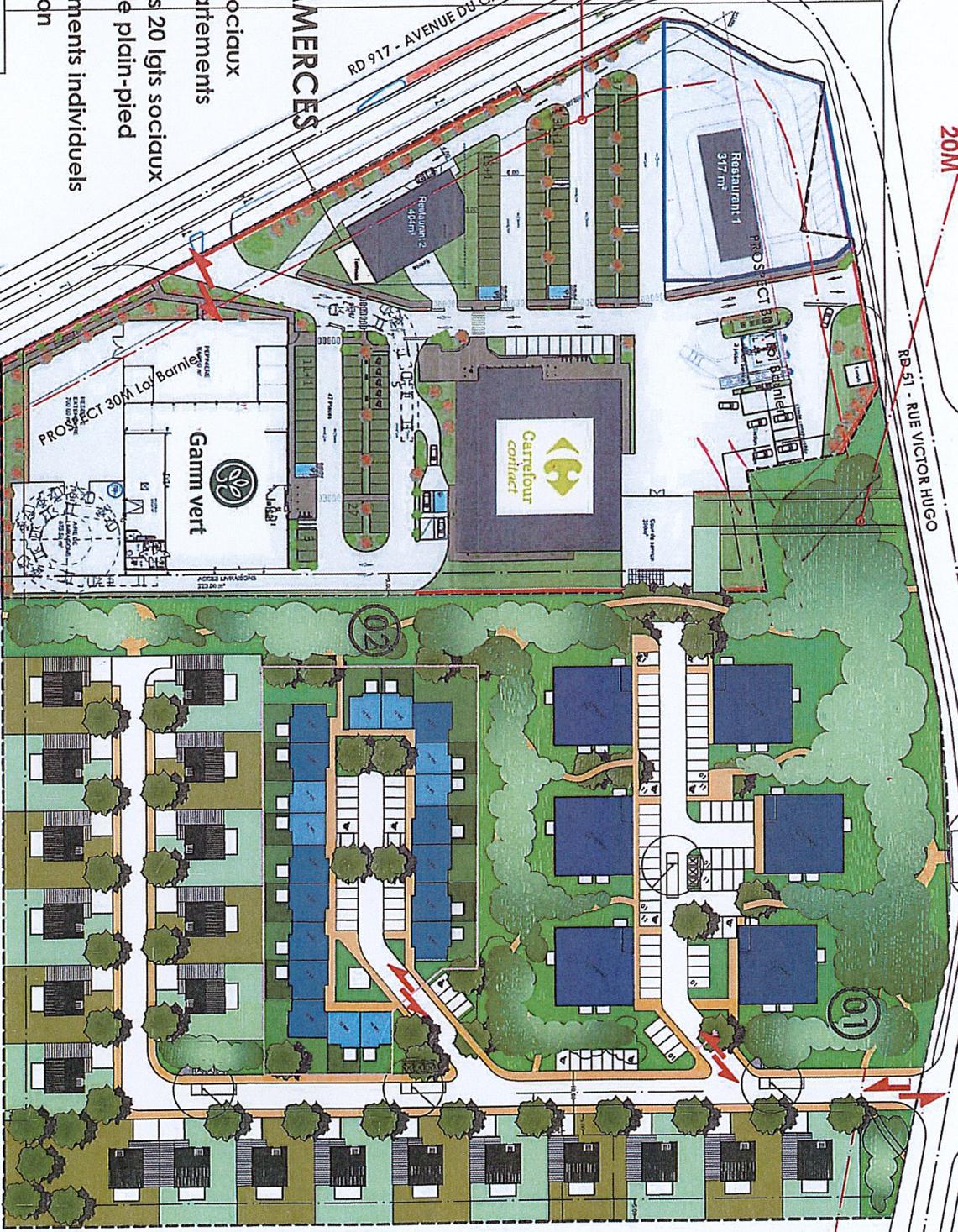


Loi Barriér
20M

Loi Barriér
25M

RD 51 - RUE VICTOR HUGO

RD 917 - AVENUE DU CANADA



PROGRAMME HABITAT & COMMERCES

- 01 - Collectifs 66 lgts sociaux
6 Pavillons de 11 appartements
- 02 - Béguinage seniors 20 lgts sociaux
20 logements 12/13 de plain-pied
- 03 - 21 parcelles logements individuels
21 logements accession



V1 - 21-09-2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°20

Territoire(s): Lens-Hénin

Canton(s): LENS

EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

RD 51 À VIMY - ALIÉNATION FONCIÈRE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AM 320

Lors de la réalisation du giratoire « RD51 / RN 17 » à VIMY, le tracé de la RD 51 a été modifié après diverses acquisitions foncières du Département du Pas-de-Calais (emprises foncières nécessaires à la réalisation de l'aménagement routier et surplus sur réquisition du propriétaire).

La parcelle cadastrée AM 320 à Vimy qui a été acquise en 1990 sur réquisition du propriétaire (Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais), n'a jamais été affectée à la circulation publique, et fait donc partie du domaine privé immobilier départemental.

Cette parcelle d'une superficie de 207 m² fait l'objet d'une demande d'acquisition par la société par actions simplifiée unipersonnelle « ML Consulting » (ou par faculté de substitution, toute autre personne morale ou physique) dans le cadre d'un projet mixant habitat et commerces, sis à l'angle « avenue du Canada et rue Victor Hugo ».

Consulté conformément aux dispositions de l'article L.1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais, dans son avis référencé 2023-62861-87979 du 10 janvier 2024, a fixé la valeur de ce terrain à 3 750,00 € hors taxes (soit 4 500,00 € TTC).

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- De décider d'aliéner, au profit de la Société « ML Consulting » (ou toute personne pouvant s'y substituer), la propriété privée départementale cadastrée AM 320 à VIMY d'une superficie de 207 m², moyennant le prix de 4 500,00 € toutes taxes comprises, selon les modalités reprises au présent rapport et conformément au plan annexé;

- D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de l'acte de vente en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code général des Collectivités Territoriales, et à en percevoir le prix y figurant.

La recette sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisition foncière	0.00	4500.00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY